

reçoivent un brevet de capacité agricole. En dehors de l'école, des cours abrégés sont donnés dans différentes paroisses au delà de Québec, et des cours spéciaux, à l'usage des cultivateurs, sont donnés à l'école elle-même. Les professeurs font des conférences, des démonstrations, enseignent les principes de la direction d'une ferme et se livrent à des expériences de culture, ainsi qu'à des essais de mot-culture.

ONTARIO.

Collège Agricole d'Ontario et Ferme Expérimentale de Guelph.—Cette institution a été fondée en 1874 dans le double but d'enseigner aux jeunes gens la science agricole, théorique et pratique, et de procéder à des expériences pour le bénéfice de la province et couvrir plus de 700 acres de terre glaiseuse. La ferme proprement dite a 500 acres, les parcelles d'expériences environ 100 acres, le surplus étant en bosquets, pelouses, etc. Les progrès de ce collège ont été très rapides. La partie théorique des études nécessite à l'heure actuelle seize vastes bâtiments, affectés aux salles de cours, laboratoires, dortoirs, etc. L'enseignement qu'on y donne comporte un cours de quatre ans pour l'obtention du diplôme de B.S.A. (Bachelier ès-science agricole); un cours de deux ans, qui donne droit à un diplôme de fin d'études; des cours abrégés d'hiver pour les cultivateurs et leurs fils; des cours d'été à l'usage des instituteurs de la province et des cours de science ménagère donnés à l'Institut Macdonald. Le personnel enseignant ou expérimentateur se compose d'environ soixante-quinze membres. A ses débuts, en 1874, le collège comptait 28 élèves; le nombre des inscriptions aux cours complets et cours abrégés, pour l'année scolaire 1918-19 atteignit 1,535. Des informations plus complètes, au sujet des recherches et expériences entreprises au Collège, se trouvent dans l'Annuaire du Canada de 1916-17, pages 257-259 et de 1918, pages 249-250. On peut aussi consulter le quarante-cinquième rapport annuel, pour 1919.

MANITOBA.

Collège d'Agriculture du Manitoba, Winnipeg.—La culture expérimentale est divisée en cinq branches: fourrages, céréales, sol et assolement, manutention des récoltes et expériences coopératives. La section des céréales se consacre aux essais des variétés, s'efforçant d'améliorer les meilleures d'entre elles par sélection et hybridation. La section des fourrages se préoccupe de développer et améliorer les pâturages et les plantes fourragères, soit par l'importation et l'acclimatation des variétés nouvelles, soit par sélection et hybridation. Entre toutes les plantes soumises à l'expérimentation, celles qui ont donné les meilleurs résultats sont: la luzerne, le mélilot blanc, le trèfle rouge, la fléole, le ray-grass de l'ouest, le brome inerme, la fétuque des prés et le vulpin; le maïs d'ensilage et les racines à bestiaux font également l'objet de certains travaux. La section de manutention des récoltes satisfait aux nombreuses demandes de conseils formulées par les cultivateurs, sur ce sujet. La section sol et assole-